



Délibération n°44/CT/2026 du 27/03/2026 prenant acte du tableau du conseil municipal

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, notamment l'article 1^{er} ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-7 ;
- VU** le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** la feuille de proclamation annexée au procès-verbal du recensement des votes de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Tumaraa en date du 22 mars 2026 ;
- VU** la convocation des membres du conseil municipal en date du 23 mars 2026 ;
- VU** le procès-verbal de l'élection du maire, des adjoints et des maires délégués en date du 27 mars 2026 ;

Considérant la proclamation des résultats du deuxième tour de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Tumaraa en date du 22 mars 2026 ;

Considérant les résultats figurant au procès-verbal de l'élection du maire, des adjoints et des maires délégués en date du 27 mars 2026 ;

Où l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 mars 2026

ADOPTE

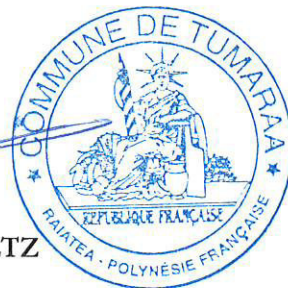
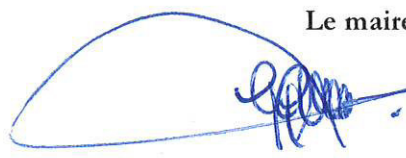
Article 1 : La conseil municipal prend acte du tableau du conseil municipal annexé à la présente délibération.

AGEDI Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2026 987-200015097-20260327-DEL_2026_44-DE

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services de la commune de Tumaraa. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le maire



M. Gérard GOLTZ

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de Tumaraa certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

AGEDI
Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/03/2026
987-200015097-20260327-DEL_2026_44-DE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
1	Maire	M.	GOLTZ Gérard	15/04/1948	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection du maire)
2	Premier adjoint	M.	DEHORS Raimana	09/06/1980	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
3	Deuxième adjoint	Mme	Vaihere LANGOMAZINO	25/12/1970	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
4	Troisième adjoint	M.	ATIU Gaëtan	27/05/1962	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
5	Quatrième adjoint	Mme	TEREI Mireille Maire	03/06/1961	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
6	Cinquième adjoint	M.	HOLMAN Clément	18/10/1975	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
7	Sixième adjoint	Mme	TEURA Herenui	04/01/1987	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
8	Septième adjoint	M.	TEHUIOTOA Toran	07/09/1989	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
9	Huitième adjoint	Mme	TAEAE Tauhiti	17/12/1987	27/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection des adjoints au maire)
10	Conseiller (Maire délégué de Vaiaau)	M.	TAURAA Come	11/05/1957	22/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection du maire délégué de Vaiaau)
11	Conseiller	M.	HOLMAN Gérard	08/10/1963	22/03/2026	1397 (scrutin du 22 mars 2026)
12	Conseiller	M.	TAHITI Josélito	03/11/1968	22/03/2026	1397
13	Conseiller	Mme	TEANINIURAITEMOANA Lovaina	01/08/1972	22/03/2026	1397
14	Conseiller	M.	MAPUNA Raimana	18/02/1976	22/03/2026	1397
15	Conseiller	Mme	MAHUTA Dayer Tehapai	20/03/1984	22/03/2026	1397
16	Conseiller	Mme	TERAIUTIUTI Heinano	03/08/1986	22/03/2026	1397
17	Conseiller	Mme	TIHOPU Jessica	09/06/1987	22/03/2026	1397
18	Conseiller (Maire délégué de Tehurui)	M.	ARIHOHOA Lucien	22/01/1988	22/03/2026 (conseiller) 27/03/2026 (maire délégué)	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection du maire délégué de Tehurui)
19	Conseiller (Maire délégué de Tevaitoa)	Mme	MIHURAA Naumi	05/07/1988	22/03/2026 (conseiller) 27/03/2026 (maire délégué)	1397 (scrutin du 22 mars 2026) 20 (élection du maire délégué de Tevaitoa)
20	Conseiller	Mme	NOHO Ruta	29/04/1994	22/03/2026	1397
21	Conseiller	M.	HIRO Jean-Noël	18/12/1971	22/03/2026	1338
22	Conseiller (Maire délégué de Fetuna)	M.	RAAPOTO Rodrigue	13/03/1973	22/03/2026 (conseiller) 27/03/2026 (maire délégué)	1338 (scrutin du 22 mars 2020) 27 (élection du maire délégué de Fetuna)

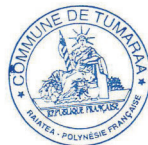
AGEDI
Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/03/2026
987-200015097-20260327-DEL_2026_44-DE

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

23	Conseiller	M.	TCHONG TAI Ioera	21/09/1978	22/03/2026	1338
24	Conseiller	Mme	PEETAU Revatua	02/08/1985	22/03/2026	1338
25	Conseiller	Mme	COLOMES Moemoea	20/05/1986	22/03/2026	1338
26	Conseiller	M.	TAHIMANARII Moeraitemarii	20/03/1987	22/03/2026	1338
27	Conseiller	M.	PEU Raiano	07/01/1994	22/03/2026	1338

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
A Tevaitoa, le

27 MAR 2026

AGEDI Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2026 987-200015097-20260327-DEL_2026_44-DE